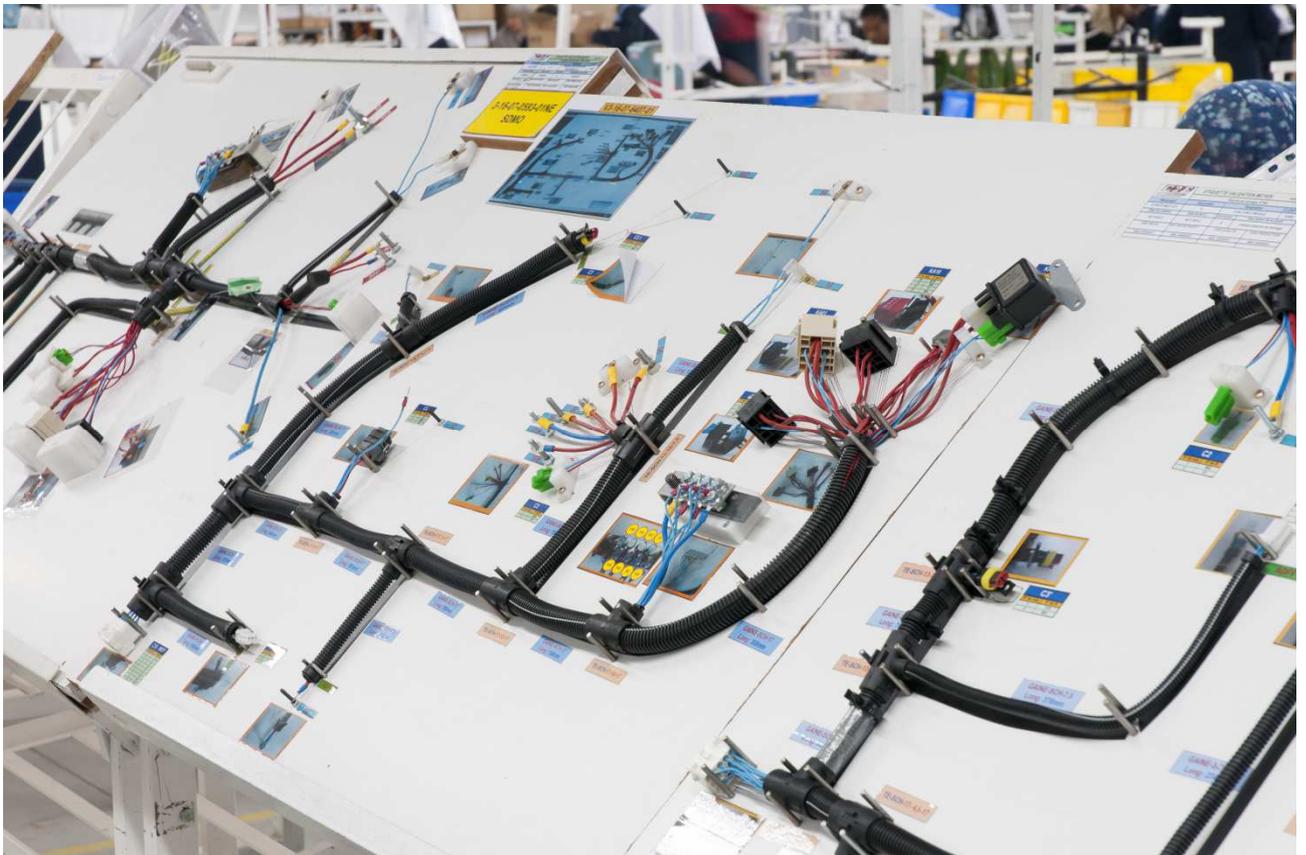


C2E

SOLUTIONS FOR CABLING



**COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS (COP 2019)
du Pacte Mondial des Nations Unies**

Présentation de l'entreprise

Le métier de C2E est l'étude et la fabrication de faisceaux et de câblages électriques pour l'industrie.

A partir d'une demande client, C2E réalise l'étude, l'industrialisation, la fabrication de faisceaux et cordons équipés, ou coffrets, armoires et sous-ensembles et gère tous les aspects logistiques et qualité jusqu'à la livraison de la commande chez le client.

C2E ne fabrique pas de produit propre, l'entreprise est un sous-traitant pour des grands comptes de l'industrie et intervient dans différents domaines de la pièce unitaire à la grande série.

Historique

2001 Création de la société C2E

2002 Démarrage des activités en Tunisie

2004 Démarrage des activités avec un partenaire en Chine

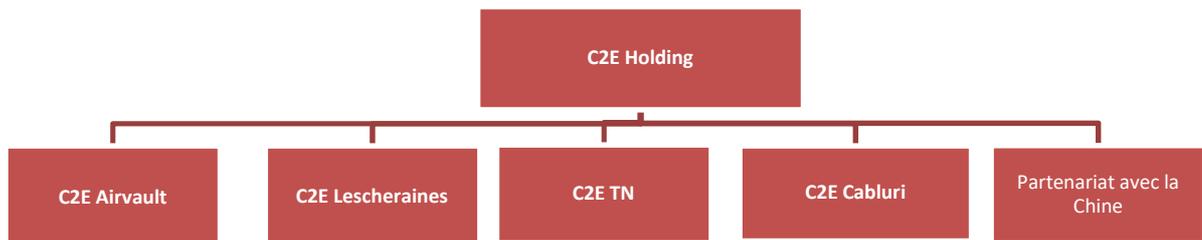
2008 Entrée dans de nouveaux marchés tels que ferroviaire, câblage d'armoires

2012 Obtention de la certification ISO TS

2016 Démarrage des activités en Roumanie



Organisation générale



Il existe un Comité de Direction, composé de 6 directeurs représentant l'ensemble des services de l'entreprise. Ce comité se réunit une fois par mois pour échanger sur des sujets stratégiques.

Produits C2E

#1 : Fils et faisceaux



#2 : Câbles et Cordons assemblés/surmoulés



#3 : Coffrets, Armoires et Pupitres de Commande



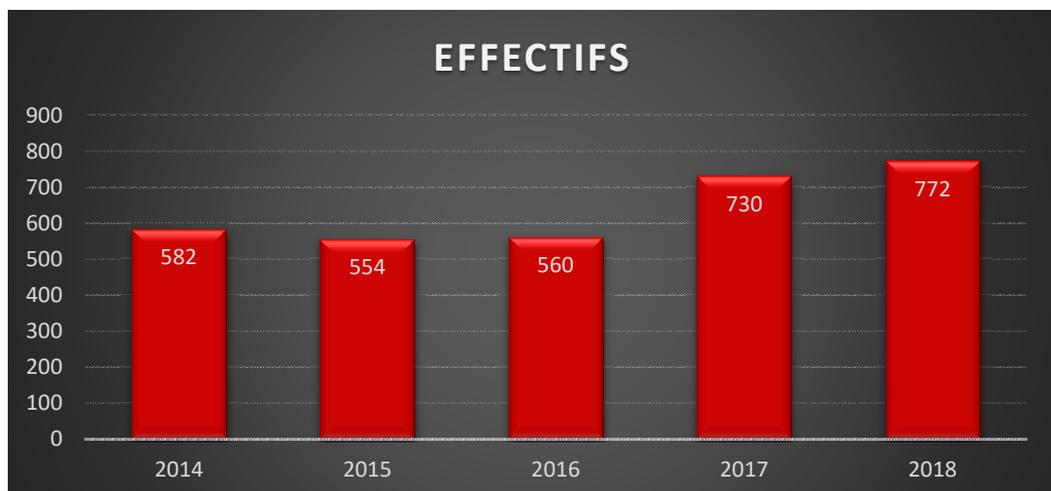
Marchés

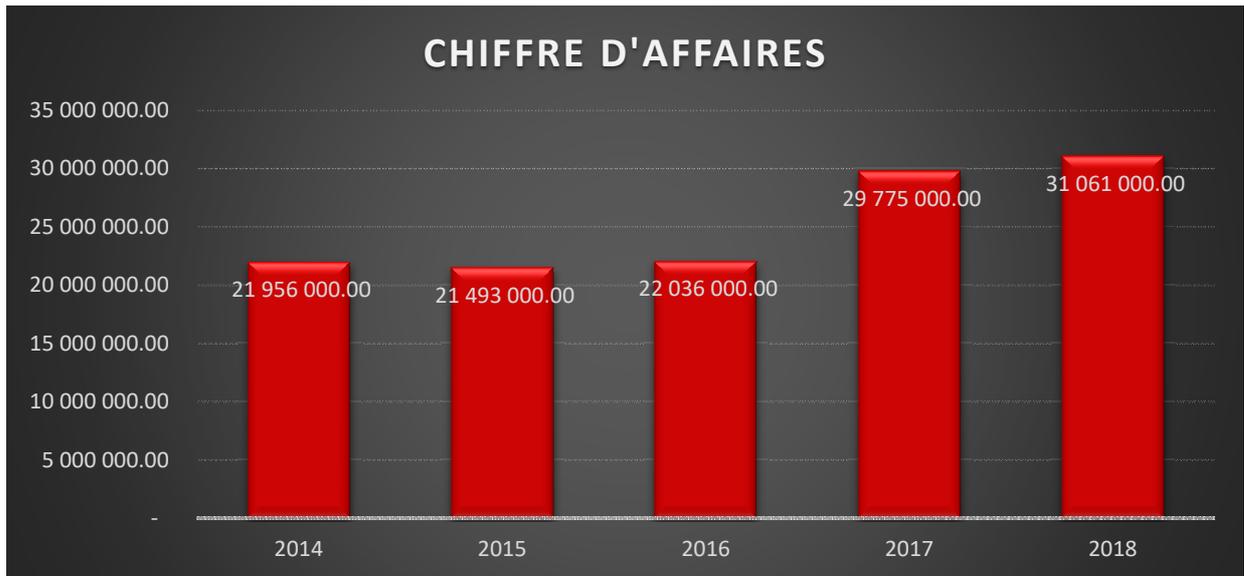
- Bâtiments intelligents
- Gestion stockage de l'énergie
- Mesure et médical
- Equipements industriels et automatisation
- Equipements ferroviaires
- Equipements agricoles, levage-manutention, marine

Valeurs



Chiffres Clés





Depuis 2001, C2E est certifiée ISO et fait de la satisfaction client l'une de ses priorités. Pour répondre au mieux à ses donneurs d'ordres ainsi qu'à ses parties prenantes, C2E souhaite faire progresser sa démarche de responsabilité sociétale et pour cela adhère au Global Compact.

Cette initiative mondiale englobe 10 principes au caractère universel, qui correspond à la volonté d'action de C2E. Les principes sont les suivants:

Droits de l'Homme



Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.



Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Normes internationales du travail



Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.



Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.



Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.



Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement



Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.



Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.



Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption



Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le Global Compact est également le point de départ pour toute organisation cherchant à soutenir les **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**, adoptés en septembre 2015 par l'ONU.

Par ailleurs C2E répond au questionnaire Ecovadis pour s'évaluer en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). En 2018, C2E a obtenu un niveau confirmé (note de 55/100) qui est au-dessus de la moyenne des entreprises de son secteur (45/100).

Engagement du Président

J'ai l'honneur de confirmer que C2E réaffirme son soutien aux dix principes du Global Compact des Nations Unies touchant les droits de l'Homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Afin de respecter nos engagements, nous délivrons notre communication de progrès annuelle. Dans cette publication, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre visant à améliorer continuellement l'intégration du Pacte Mondial et ses principes dans notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

M. Joël GASNIER, Président

DROITS DE L'HOMME



Principe 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 : Ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Aux travers de l'adhésion de la France à différents textes nationaux ou internationaux, C2E honore:
-La déclaration universelle des droits de l'homme adoptée le 10 Décembre 1948.
-La convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés adoptée en 2000.

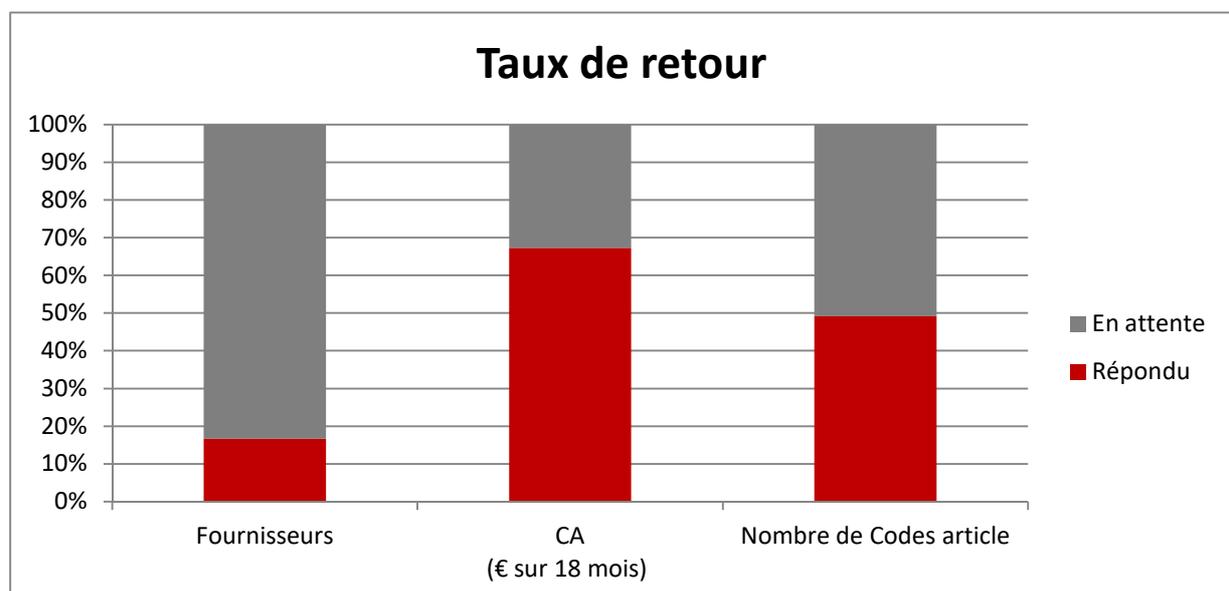
La société C2E a entrepris des démarches vis-à-vis de ses sous-traitants et principaux fournisseurs pour s'assurer de leur respect de la réglementation en vigueur et notamment pour lutter contre les « conflict minerals ».

La loi Dodd-Frank de réforme de Wall Street et de protection du consommateur (DODD-FRANK WALL STREET REFORM AND CONSUMER PROTECTION ACT), adoptée par le Congrès américain en juillet 2010, comprend une disposition (la section 1502) qui a pour but d'empêcher l'armée nationale et les groupes rebelles en République Démocratique du Congo (RDC) de se servir en toute illégalité des bénéfices qu'ils dégagent du commerce de minerais pour financer leurs combats. La section 1502 constitue une obligation de divulgation au titre de laquelle les entreprises se doivent d'établir si leurs produits contiennent des minerais du conflit – en soumettant leur chaîne d'approvisionnement à une diligence raisonnable – et d'en rendre compte à la Securities and Exchange Commission (SEC).

Pour assurer le respect de ces exigences, il est demandé que chaque fournisseur de la chaîne d'approvisionnement donne des informations concernant les minerais de conflit qui sont ou peuvent être contenus dans leurs produits achetés par C2E. La demande est faite par le biais d'une lettre informative et d'un questionnaire pour chaque fournisseur.

Bien qu'il s'agisse d'une loi américaine, elle affecte C2E car certains clients sont aux États-Unis. En conséquence, il est exigé des fournisseurs, quel que soit leur emplacement, de divulguer des informations sur la présence de minéraux de conflit dans les produits ou composants.

Il peut être difficile d'identifier le pays ou la mine d'origine pour les minéraux concernés, néanmoins C2E demande à ses fournisseurs d'enquêter et de divulguer autant d'informations que possible en répondant à un questionnaire.



De plus, une réflexion est en cours pour optimiser la gestion des demandes d'attestations URSSAF afin de justifier de la régularité des entreprises partenaires, ainsi que des attestations de conformité avec le code du travail dont le respect de la réglementation sur l'emploi de la main-d'œuvre étrangère.

Aussi, pour le respect de l'Humanité et l'épanouissement des travailleurs, C2E intègre dans son règlement intérieur :

- Les textes de loi concernant le harcèlement moral et sexuel
- Les dispositions prises par l'entreprise concernant l'hygiène et la sécurité

Objectifs C2E 2018-2019	Résultat
Obtenir les données « minerals conflicts » de nos sous-traitants et principaux fournisseurs	En cours
Obtenir les attestations URSSAF de nos sous-traitants et principaux fournisseurs	Atteint

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL



Principe 3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire

Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

C2E Holding et C2E France sont soumis au droit français et restent engagés à le faire respecter dans les actions quotidiennes. Il en va de même pour la législation en vigueur en Tunisie et en Roumanie où ses filiales sont implantées.

Les salariés de C2E sont représentés par des membres du personnel élus. Depuis juillet 2019, les sites d'Airvault et de Lescheraines disposent d'une seule instance représentative du personnel commune, le Comité Sociale Economique. Le CSE regroupe le comité d'entreprise, le CHSCT et les délégués du personnel.

C2E Cabluri est représenté par des membres du personnel qui ont signé avec la direction un accord collectif sur les règles de l'entreprise. Des tickets restaurants, une prime de transport et des chèques cadeaux, au-delà des valeurs légales, ont été octroyés et formalisés dans cet accord.

En Tunisie, C2E reconnaît l'organisation syndicale légalement constituée représentée par ses membres légaux issus de l'entreprise. Les attributions légales et légitimes du syndicat qui exerce ses missions en représentant le personnel au sein de l'entreprise sont respectées. La direction de l'entreprise organise chaque mois une réunion avec les représentants du personnel et toutes les fois qu'il y a urgence. Des heures de délégation sont accordées au regard de la convention collective en place.

L'entreprise vient de déposer un nouvel accord d'intéressement pour les années 2019 – 2020 et 2021. L'accord a été établi après consultation des instances représentatives du personnel et signature à la majorité des 2/3 de l'ensemble du personnel.

C2E encourage le dialogue social au sein de ses filiales. Au delà des procédures mises en place en ce sens, un journal interne est publié tous les 6 mois, chacun des sites du groupe est partie prenante dans la rédaction des articles, fruits de nombreuses réunions entre les membres du personnel.

La direction communique également chaque mois sur l'évolution globale de l'activité. Cette transparence génère la confiance des collaborateurs.

Un groupe d'innovation collective existe depuis 4 ans sur la base du volontariat. Il a pour mission la réalisation de projets innovants et collectifs dans l'intérêt de l'ensemble des salariés et pour faire progresser l'entreprise. Quatre grands projets sur l'environnement ont déjà vu le jour et un projet sur l'aménagement d'une grande salle destinée aux pauses et à la restauration vient d'ouvrir. Elle permet de rassembler l'ensemble du personnel toutes catégories socio-professionnelles confondues.

Le travail forcé et obligatoire ainsi que le travail d'enfants sont contre les valeurs et principes de l'ensemble du groupe C2E. De plus, l'entreprise privilégie les embauches de salarié de plus de 18 ans. En effet, même si le droit du travail et la convention collective de la Métallurgie autorise l'emploi des mineurs à partir de 16 ans, C2E utilise cette option uniquement en dernier recours.

Les Services Achats/Approvisionnements et Qualité sont vigilants sur ces points auprès de nos prestataires.

Avant l'intégration de tout nouvel entrant, des audits sont réalisés au sein des entreprises.

Un compte rendu d’audit est ensuite transmis au CODIR pour statuer sur leur inclusion. Leurs valeurs et principes sont des éléments déterminants à la décision.

En cas de manquement à ces fondements, C2E s’engage à prendre les mesures nécessaires.

Parce que la diversité est source de dynamisme, de créativité et d’innovation, le Groupe la cultive dans toutes ses composantes en menant une politique de non-discrimination à l’égard de l’ensemble de ses collaborateurs tant sur le recrutement, la formation que sur l’évolution professionnelle.

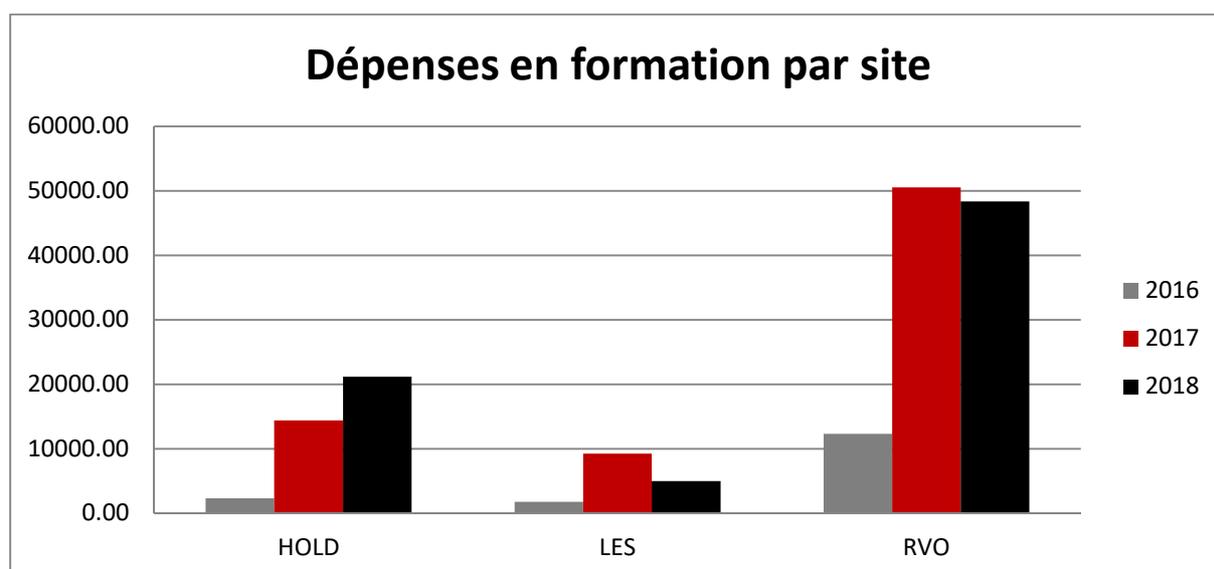
Recrutement

Pour tous les sites du groupe, l’expression du besoin est formulée par les managers au service RH. Ensemble, ils identifient les missions et compétences requises au poste à l’aide des fiches de poste. La diffusion de l’annonce est effectuée en interne et en externe. A la réception des candidatures, l’analyse des CV est basée uniquement sur les compétences et expériences pour éviter toute forme de discrimination. Pour les candidatures retenues, un entretien téléphonique préliminaire est réalisé par le service RH. Les candidats sélectionnés sont ensuite rencontrés par le(s) manager(s) et le responsable Ressources Humaines. Une fois l’ensemble des entretiens terminés, ces derniers échangent et statuent sur la finalité du recrutement.

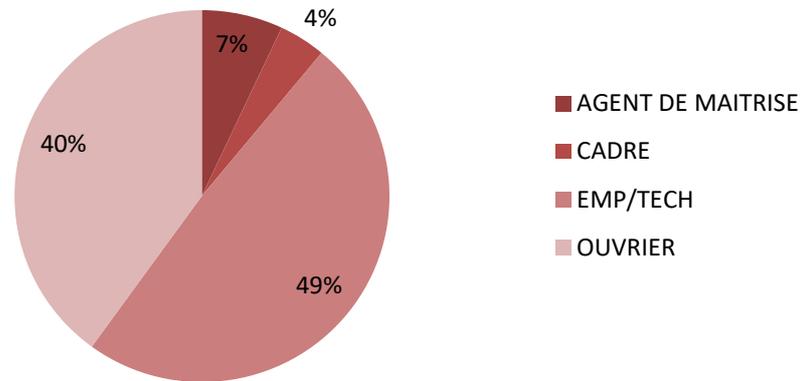
Formation

Faire monter en compétence nos collaborateurs est un axe stratégique. Les besoins en formation sont recensés lors des entretiens annuels individuels. Si des formations sont demandées en cours d’année, elles sont étudiées et acceptées en fonction de leurs impacts sur l’efficacité et l’aisance du salarié dans son poste. Les priorités sont définies au CODIR. Chaque année, des formations variées sont proposées telles que linguistiques, techniques, normatives, commerciales.

L’entreprise encourage l’utilisation des heures de formation disponibles sur les comptes formation des salariés. Pour cela, elle accorde que les formations aient lieu sur le temps de travail, soit en partie soit en totalité, et le service RH apporte l’aide nécessaire à la constitution des dossiers de prise en charge.



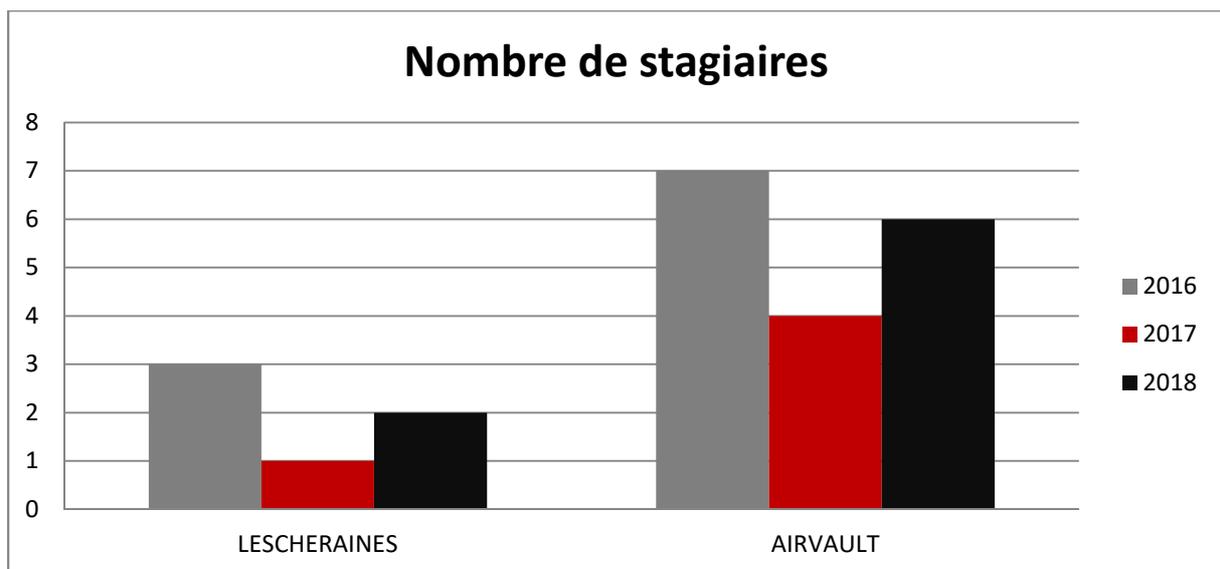
Répartition des formations par catégorie en 2018



C2E soutient également l'accès à la formation en prenant régulièrement des stagiaires en son sein. Sur 2016 et 2017, 15 stagiaires ont été accueillis sur les sites en France. Trois de ces stagiaires se sont vus proposer un poste et sont actuellement en CDI.

En 2018, 8 stagiaires ont été accueillis que ce soit au sein des services administratifs ou en production, pour des stages scolaires ou bien des stages d'insertion ou de réorientation professionnelle.

Nombre de stagiaires



Entretiens individuels et entretiens professionnels

Les managers mènent les entretiens individuels de leurs équipes lors de la campagne lancée chaque fin d'année civile. C'est pour eux l'occasion de faire un bilan sur l'année passée et de définir les objectifs pour l'année à venir. Tous les deux ans, l'ensemble des salariés se voient proposer un entretien professionnel ou bien lors de chaque retour de longue absence comme le prévoit la législation française.

Les entretiens sont remis au service RH pour prise en compte des souhaits d'évolutions, de formations... Les documents sont conservés dans les dossiers du personnel.

Le droit Tunisien ne fait pas référence aux entretiens professionnels, toutefois depuis 2017, des entretiens professionnels sont réalisés sur le site de la Tunisie.

Pour les nouveaux arrivants en CDI, un entretien individuel de fin de période d'essai a été mis en place. Celui-ci a pour but de favoriser les intégrations et d'éliminer la discrimination sur le jugement des compétences. En effet, grâce à ce nouvel outil, le nouveau collaborateur bénéficie d'objectifs clairs et atteignables permettant de mieux se positionner vis-à-vis des attentes de l'entreprise.

Charte droit à la déconnexion

Avec l'utilisation des outils numériques, désormais incontournables, les modes de travail évoluent. En effet, il y a de plus en plus de travailleurs possédant ordinateurs portables et téléphones de société. De ce fait, les salariés sont souvent « connectés » en dehors des heures de bureau. La frontière entre vie professionnelle et personnelle est de plus en plus mince et c'est pour cela qu'il faut la préserver.

Afin de s'adapter à cette réalité et créer les protections nécessaires à la santé des salariés, C2E a mis en place, en 2017, un droit à la déconnexion à l'aide d'une charte.

Cette charte a pour objectif d'aider les salariés à assurer le respect de leur temps de repos et de congés pour protéger leur vie personnelle et familiale. C2E applique des modalités telles que l'absence d'obligation de répondre aux messages, et/ou au téléphone professionnel en dehors de plages horaires définies.

Pour rappel, le législateur a prévu pour chaque salarié le droit à un temps de repos minimum de 11 heures quotidien et de 24 heures hebdomadaires consécutives. Durant ces temps de repos, il est demandé aux salariés d'éviter, dans la mesure du possible, d'adresser des emails ou des sms ou encore de téléphoner à ses collaborateurs.

Aussi la mise en œuvre d'actions est prévue pour un usage raisonnable des outils numériques.

Depuis début 2018, le service informatique a fermé l'accès au réseau de l'entreprise après 22h00 et la journée complète du dimanche.

Pour accompagner sa croissance internationale et assurer une équité de traitement à chacun, le Groupe C2E harmonise le processus de ressources humaines au niveau mondial. Celui-ci est intégré dans un système d'information dédié qui renforce son pilotage.

Objectifs C2E 2018-2019	Résultat
Renouveler/ maintenir un dialogue social sur les sites C2E	Atteint
Dispenser des formations au personnel selon le plan de formation défini	En cours

ENVIRONNEMENT



Principe 7 : Les entreprises doivent soutenir une approche préventive des défis environnementaux

Principe 8 : prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale

Principe 9 : le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

C2E souhaite réduire l'empreinte de son activité sur l'environnement et ainsi préserver les générations futures.

Le groupe est certifié ISO 9001 version 2015 depuis 13 juin 2019 qui repose sur le principe de l'amélioration continue.

Le site de Tunisie vient d'obtenir l'homologation pour la certification ISO 14001 ;

Dans sa politique Qualité, Santé, Sécurité et Environnement, C2E s'engage à :

- « garantir la Santé et le Développement de ses collaborateurs dans leurs activités tout autant que la propreté des lieux de travail. L'entreprise veille au strict respect des consignes et obligations légales de Sécurité au sein de chaque entité.
- Préserver l' Environnement au travers de la mise en place de Recyclages, de la prise en compte des Exigences Réglementaires dès les phases de Développement et tout au long des activités de fabrication et de distribution (REACH-ROHS). »

Le Groupe prévoit une prise en compte de plus en plus intégrée des enjeux environnementaux dans les modes de management et de prise de décision.

Les salariés de C2E sont sensibilisés au gaspillage et aux bonnes pratiques environnementales, qu'il s'agisse de l'optimisation des consommations d'eau et d'électricité, du tri ou encore de la valorisation des déchets

Sous le regard bienveillant de la Direction, les collaborateurs de C2E n'hésitent pas à prendre des initiatives pour préserver l'environnement. De ce fait, plusieurs actions ont été mises en place.



Récupération de l'eau de pluie

Le groupe d'innovation collective a récupéré une cuve plastique de 1000 litres pour la raccorder à une évacuation des eaux pluviales. Elle est recouverte d'un film noir et entourée de palettes pour éviter que l'eau ne verdisse. Cette eau est notamment utilisée pour arroser les plantations.

Bac à compost et poubelles de tri

Il existe un bac à compost créé à l'aide de matériaux recyclés en complément des poubelles de tri dans les cuisines.



Un rappel des consignes de tri des déchets est effectué régulièrement aux salariés.

Tri des déchets et récupération de piles usagées

Des boîtes en carton sont à disposition des salariés pour récupérer les piles usagées.

Aussi, il existe au sein de C2E différentes bennes pour trier :

- le DIB : Déchet Industriel Banal
- les cartons, papiers à plat, publicités

Des poubelles ont été installées en production. Les consignes de tri ont été expliquées par le groupe acteur de l'Innovation Collective.

Les consignes de tri sont aussi affichées au-dessus des photocopieurs.



Afin de réduire la production de déchets au sein de la société, C2E a interdit les gobelets en plastique à usage unique et investit dans l'achat de gobelets en plastique alimentaire recyclé réutilisable. Chaque salarié a reçu un gobelet et peut donc l'utiliser sur le site soit en boisson froide soit au distributeur de boissons chaudes en activant l'option « sans gobelet ».

Recyclage papier

Des boîtes de récupération de papiers usagés, catalogues et publicités non réutilisables à recycler sont mises à disposition. D'autres boîtes ont été aménagées auprès des photocopieurs pour stocker les papiers pouvant servir de brouillon ou pour des impressions internes. Un rappel des bonnes pratiques d'impression a été communiqué à l'ensemble des salariés.



En 2018, C2E a fait don de ses 1820kg d'archives papiers à l'association « RECYCLUTILE ». Cette association est composée de bénévoles, en grande majorité à la retraite, qui trient et conditionnent le papier pour ensuite le revaloriser par le recyclage. En plus de l'action écologique, RECYCLUTILE se utilise l'argent recueilli pour financer des projets humanitaires, caritatifs, sociaux et culturels. Pour exemple, un foot fauteuil a été acheté pour un enfant de la région, des fonds ont été versés pour la construction d'un collège en Guinée, un projet culturel a été soutenu dans un village des alentours et la section Alzheimer de la ville a pu s'équiper de nouveaux matériels.

Prévention de la pollution

Lorsque cela est possible, C2E privilégie les vidéoconférences afin de réduire les déplacements. Aussi, l'occasion est donnée aux salariés d'organiser du covoiturage. Ces éléments permettent de lutter, à leur niveau, contre le réchauffement climatique et la prévention de la pollution.

Notons qu'au-delà de l'aspect éco-citoyen, il y a une véritable volonté du groupe d'améliorer l'environnement de travail de chacun en maintenant des espaces rangés, propres et en optimisant le recyclage des déchets.

Mécénat



En 2019, C2E a réitéré son engagement auprès de l'association du « Mainate » Menigoute Animation Internationale Nature Environnement. Elle a pour but de rassembler toute collectivité, tout organisme privé, toutes personnes physiques ou morales désirant participer à l'organisation d'activités favorisant la protection de la

nature et de l'environnement. Elle est également porteuse du Festival international du film ornithologique de Ménigoute qui est l'un des événements mondiaux majeurs du cinéma animalier. Il offre l'occasion de présenter une nouvelle sélection de films. Le jury est composé de professionnels du cinéma et de l'environnement. La manifestation propose des activités pour toute la famille sur une période de 6 jours.



Le groupe C2E a financé le projet de 16 vestes et 16 pantalons avec flocages pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers local du Thouet-Thénezy. En effet, cette division était à la recherche de dons pour acheter du matériel et ainsi attirer plus de jeunes pour pérenniser l'activité nécessaire aux services de secours notamment pour la lutte contre le feu de forêt. Ces jeunes soutiennent à leur tour des associations comme l'AFM Téléthon à l'aide de manifestations sportives.



Formation à la gestion des déchets

En 2017, une formation « Déchets : améliorez vos performances environnementales et maîtrisez vos coûts » a été dispensée aux salariés volontaires. Cette formation a permis une sensibilisation sur :

- la réglementation en vigueur
- la stratégie de collecte de tri des déchets afin d'en optimiser la valorisation
- les éléments à prendre en compte dans le cadre d'un cahier des charges pour consulter des prestataires déchets et maîtriser les coûts

Actions engagées pour la réduction de la consommation d'énergies

- Investissement sur des sèche-mains plus écologiques

Fin 2016, l'entreprise s'est équipée de sèche-mains innovants dont les coûts de fonctionnement sont réduits. Les coûts sont estimés jusqu'à 80 % inférieurs à ceux des autres sèche-mains, et jusqu'à 98 % inférieurs à ceux des essuie-mains papier.

De plus, ils ont un impact environnemental réduit. "Les autres solutions de séchage des mains ont un impact élevé sur l'environnement. Les essuie-mains papier sont rarement recyclés et finissent donc en décharge ou sont incinérés. Les sèche-mains traditionnels sont lents et donc beaucoup plus consommateurs d'énergie."

Objectifs C2E 2018-2019	Résultat
Maintenir le tri des déchets	Atteint
Réduire les consommations d'énergies	En cours

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



Principe 10 : Agir contre la corruption, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

C2E réaffirme que la corruption est inacceptable et que les principes de la transparence, de la responsabilité et de la bonne gouvernance doivent prévaloir tant dans l'activité au niveau local qu'international.

Une charte des acteurs impliqués dans le processus achat reprend des règles essentielles sur le comportement individuel face à des situations à risques.

« Rétributions, Avantages et Cadeaux :

Ne jamais accepter d'argent de fournisseurs actifs ou potentiels.

Les cadeaux promotionnels dès lors que leur valeur marchande reste dérisoire sont acceptables et ne donneront en aucun cas lieu à du favoritisme vis à vis de ce fournisseur.

Repas d'Affaires et Séminaires :

Les repas d'affaires permettant le maintien ou la mise en place de relations commerciales fructueuses sont acceptables. Pour autant, ils ne doivent pas être sollicités et engagent à la réciprocité.

L'invitation à des opérations de relations publiques élargies ou à des opérations publicitaires doit être référée à son manager afin d'en percevoir les bénéfices attendues pour l'organisation. Les frais de déplacement engendrés par l'invitation ne doivent pas être supportés par le fournisseur.

Conflits d'intérêts :

Ne pas prendre d'actions ou de participations au sein de fournisseurs.

Respecter le jeu de la concurrence :

Ne pas utiliser les nouveaux fournisseurs potentiels à la fin de réduire les coûts dès lors que les offres ne présentent pas le même contenu technique.

Ne jamais montrer ou partager le détail des offres fournisseurs concurrentes.

Promouvoir activement la diffusion et le respect de ces bonnes pratiques »

Plus largement, une charte Ethique des affaires a été créée afin de partager la définition de l'Ethique et des valeurs de la société qui exclut littéralement la corruption sous toutes ses formes.

Jusqu'à présent, aucun fait ou tentative de corruption n'ont été décelés au sein de C2E, de ses fournisseurs ou partenaires au cours de cette année.

L'ensemble des salariés impliqués dans le processus achat ont eu connaissance de la charte éthique par le biais d'un mail envoyé par le responsable achat. La charte éthique est accessible à tout moment sur le réseau de l'entreprise.

Objectifs C2E 2018-2019

Résultat

Création d'une charte Ethique des affaires

Atteint